



**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2022**

Excusés : Mme MOINARD Mélanie (bon à pouvoir à M. OUVRARD Roland), Mme Mathilde RISTOR (bon à pouvoir à VIGEANT Catherine), M. COIRIER Jannick (bon à pouvoir à Sandrine PAGEL GUICHET), M. POITIERS Dominique (bon à pouvoir à M. BOSSARD Michel), Mme LACLARE Delphine (bon à pouvoir à M. GEROME Philippe), Mme SIMON Christie (bon à pouvoir à Mme MALLET Sophie), Mme NALLET Marlène, M. POITIERS Patrice (bon à pouvoir à M. BUGEAUD Cyril), M. BRODEAU Flavien,

Secrétaire de séance : Sandrine PAGEL GUICHET

Après délibération, le compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022 est adopté.

SUBVENTION REGION « PETITES CITES DE CARACTERE » 2022

AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA VALLEE – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE O SABOURAUD

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

APPROUVER le programme d'aménagement de sécurité de la rue de la Vallée et l'effacement des réseaux de la rue Olivier Sabouraud (programme fibre) dont le coût prévisionnel s'élève à :

- 48 903 € HT pour la rue de la Vallée
- 74 008 € HT pour l'effacement rue O Sabouraud

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet : devis, conventions, autorisations d'urbanisme.

SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre des Petites Cités de Caractère

ADOPTER le plan de financement suivant :

- subvention des PCC – La Région :	36 873,30 €
- autres financements :	10 000,00 €
- autofinancement :	76 037,70 €

INSCRIRE des crédits suffisants au budget communal.

TARIFS 2022 CENTRE DU VIGNAUD POUR LA MIL CCVSA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

APPROUVER les tarifs suivants appliqués au Centre Intercommunal des loisirs pour 2022 :

- 4.15 € pour un repas chaud ou un pique-nique et 0.45 € pour le goûter

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 AVEC MULTI'SERVICE

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune fait appel à Multi'service lors de besoins temporaires de personnel pour le remplacement d'agents en arrêt maladie ou d'accroissement très ponctuel d'activités, notamment au Centre du Vignaud. L'association est en capacité de mettre à disposition de la commune un salarié sous un délai de 2h, ce qui correspond à nos besoins.

C'est pourquoi il est proposé la signature d'une convention de partenariat jointe en annexe avec Multi'service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

APPROUVER les termes de la convention telle que présentée en annexe pour l'année 2022,

PRECISER que le montant annuel ne dépassera pas 35 000 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PARTICIPATION FRAIS SCOLARITE ULIS

C'est une dépense obligatoire pour la commune car un tel dispositif n'est pas mis en place dans les écoles communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :
ATTRIBUER une subvention de 500 € par élève scolarisé en classe spécialisée,
VERSER une somme de 500 € à l'OGEC de Ste Trinité de Fontenay-le-Comte
PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE DE RIVES-D'AUTISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
ACCORDER une subvention de 2 706 € à l'école publique de RIVES-D'AUTISE pour l'organisation d'une classe découverte du 4 au 8 avril 2022,
Concernant la demande d'aide supplémentaire pour le transport, la décision sera prise lors du vote des subventions communales

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE ST AMBROISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ACCORDER une subvention de 880 € à l'école Saint Ambroise pour l'organisation d'une classe découverte du 2 au 6 mai 2022.

OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – SYDEV

Suite au débat, le Conseil municipal valide le changement d'horaires ci-dessous

secteur	horaires
En général (530 pts)	Allumage matin 6 h 45 Extinction soir 22 h 00
Centre Nieul (49 pts)	Nuit VS : extinction 00h00 – 6h45 Nuit SD : extinction 02h00 – 6h45
Centre Oulmes (40 pts)	Nuit VS : extinction 00h00 – 6h45 Nuit SD : extinction 02h00 – 6h45
Place Oulmes (4 pts)	permanent

Le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.